



OMNIPAT

SOCIETE DE CONSEILS EN PROPRIETE INDUSTRIELLE

COMPTOIR DES MAILLES ET DE L'ARCHITECTURE

50 Rue Gutenberg
ZAC du Grand Pont
13640 La Roque-d'Anthéron

Aix en Provence, le 28 novembre 2022

Réf. courrier : 22A0888/SL-AM
V/Réf. : tensiomesh
N/Réf. : **B01333WO**
Demande internationale : PCT/FR2021/050831
Titre du mémoire : Procédé et dispositif de fixation d'un écran métallique maillé à un bâtiment

Objet : Rapport préliminaire international sur la brevetabilité

FACTURE EN EUROS N° 22-11B058

Désignation des actes	Montant
Nos frais et honoraires	
- Traitement de la phase finale de la procédure internationale, comprenant notamment la copie et la transmission du rapport préliminaire international sur la brevetabilité, la transmission d'un formulaire de sélection d'entrées en phases nationales et/ou régionale de la demande internationale et la préparation d'une note de synthèse.	145,00
TOTAL H.T.	145,00
T.V.A 20%	29,00
TOTAL T.T.C.	174,00

A régler au plus tard le 28 décembre 2022

Païement : **Net d'escompte**

Pénalité de retard : 10,5% annuel

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement (Art. L441-06 Code Commerce) : 40 euros